



Rencontre avec le Conseiller de la Garde des Sceaux et Bilatérale RH sur le plan de requalification

Le 18 juillet 2018, des représentants du SNP PT **FO** ont rencontré le conseiller du Garde des Sceaux, Monsieur Heuman.

Lors de cette audience, nous avons évoqué :

- l'ICP à 1400€ pour les adjoints techniques ;
- le plan de requalification ;
- le dossier RIFSEEP pour les personnels techniques.

Sur ces sujets, le conseiller a pris note de nos remarques et prendra attache avec la DAP en vue de la prise en compte de nos observations.

Suite à nos différentes interventions auprès du Ministère et de la DAP, nous avons été convié le 19 juillet 2018 à une réunion en bilatérale sur tous les points du relevé de conclusions signé le 5 mai 2017, dont le plan de requalification.

Concernant le plan de requalification, le relevé de conclusions actait :

- 1/3 des avancements par liste d'aptitude (40 agents de C en B et 14 agents de B en A) ;
- 2/3 des avancements par examen professionnel (80 agents de C en B et 28 agents de B en A).

Dans un premier temps, l'administration nous a proposé pour le passage de C en B, 50 % des avancements à la liste d'aptitude et 50 % à l'examen professionnel.

Nous y sommes favorables et nous avons demandé que cette répartition à 50 % s'applique aussi pour le passage de B en A.

L'administration a validé notre demande.

Cela permettra l'avancement à la liste d'aptitude pour :

- **60 agents de C en B ;**
- **21 agents de B en A.**

Tous les agents ayant 4 ans d'ancienneté dans le corps pourront passer l'examen professionnel du plan de requalification.

Pour la liste d'aptitude de la requalification de C en B :

- l'UFAP demande depuis le début des travaux que seuls les adjoints techniques de 1^{ère} classe puissent passer ;
- **FO** a toujours demandé que les adjoints techniques de 2^{ème} et de 1^{ère} classe soient éligibles.

L'administration nous a entendus, et propose d'intégrer aussi les adjoints techniques de 2^{ème} classe qui sont au 6^{ème} ou 7^{ème} échelon (échelon restant à définir).

Pour la liste d'aptitude de requalification de B en A :

- l'UFAP demande depuis le début des travaux que seuls les techniciens ayant 10 ans dans le corps puissent passer ;
- **FO** a toujours demandé de revenir aux conditions avant la mise en place du **PPCR** (être technicien de 2^{ème} classe au moins au 7^{ème} échelon ou technicien de 1^{ère} classe sans minimum d'échelon).

L'administration a validé notre proposition.

Grâce à cela, les agents qui n'étaient plus éligibles depuis la mise en place du PPCR le seront à nouveau pendant 3 ans.

Nous avons demandé à l'administration comment seraient répartis les postes de la requalification entre examen professionnel et liste d'aptitude. L'administration nous a répondu que les agents issus de l'examen professionnel seraient prioritaires pour le choix des postes.

FO a demandé qu'il y ait une préparation complète à l'examen professionnel (oral et dossier RAEP). Nous avons aussi demandé que tous les agents promus bénéficient d'une formation d'adaptation selon les modalités déjà travaillées avec la sous-direction métiers.

Concernant le GRAF, le grade est plafonné à 10 % du nombre de Directeurs Techniques, donc 11 à 16 agents maximum. La création de ce grade se fera selon une montée en charge progressive (sur 3 à 4 ans).

Il nous a été proposé deux modes d'éligibilité :

- sur la base d'une liste de fonctions (majorité des nominations) : les Directeurs Techniques de 1^{ère} classe à partir du 5^{ème} échelon et ayant exercé pendant 8 ans sur un ou plusieurs des postes listés dans l'arrêté ;
- sur la base de l'ancienneté (ponctuellement) : être depuis 3 ans au 8^{ème} échelon.

Le SNP PT FO a fait une étude statistique sur le vivier d'agents éligibles.

Au vu du faible nombre de candidats potentiels, nous avons demandé que les critères d'avancement liés à l'occupation de fonctions soit ramenée à : Directeur Technique de 1^{ère} classe au 5^e échelon et seulement 5 ans d'exercice sur un ou plusieurs postes ciblés.

L'administration a pris en compte notre revendication, mais uniquement sur une période transitoire de 3 ans.

En parallèle du plan de requalification, le SNP PT FO a demandé la modification des articles 3 et 22 du statut qui pénalisent les personnels techniques qui dispensent des formations, notamment à l'ENAP.

L'administration a validé notre demande et va intégrer ces modifications mineures afin que les personnels techniques soient à nouveau rémunérés lorsqu'ils forment leurs collègues de tous corps et de tous grades.

Toutes les informations que nous vous avons données ci-dessus, sont validées par la DAP, mais n'ont pas encore fait l'objet d'une validation interministérielle.

Elles sont donc modifiables par la DGAFP.

Seule la version validée par la Fonction Publique et le comité technique sera mise en application.

FO a demandé que les textes partent au plus tôt au Guichet Unique Ministériel et à la Fonction Publique pour que cette réforme se mette en place le plus tôt possible. (Pour votre information, l'instruction du dossier par la fonction publique prend 4 à 6 mois et le passage en comité technique et au Conseil d'Etat prend 1 à 3 mois). FO a déjà commencé les démarches pour faire accélérer le dossier une fois qu'il sera au guichet unique.

L'administration nous a proposé un départ des textes au guichet unique pour mi-novembre 2018 avec un objectif de passage des textes en Comité Technique au 1^{er} semestre 2019 et de mise en place au 2^{ème} semestre 2019 des CAP et examens professionnels spécifiques au plan de requalification.

Nous resterons vigilants sur la tenue du calendrier et vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancée de ces travaux, qui ont été relancés à la demande du SNP PT FO.

*Le 20 juillet 2018,
Le Secrétaire Général,
Paul BONO*

SYNDICAT NATIONAL PENITENTIAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES - F.O.

Site internet: www.snppt-fo.fr

*FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État
et des Personnels Techniques de l'AP*